

Négociation annuelle obligatoire  
**Mais de qui se moque-t-on ?**

La dernière réunion de négociation annuelle obligatoire vient de se tenir au siège de France Télévisions. Les directions changent mais les discours sont les mêmes : il n'y aura pas d'augmentation générale des salaires.



Le budget a beau être à l'équilibre. Les salariés ont beau consentir des efforts (déménagements, mutualisation, formation, non-remplacement des absents, nouvelles organisations, nouveaux logiciels...). La Présidence du Groupe a beau vouloir créer une nouvelle chaîne info avant septembre. Rien n'y fera : le professionnalisme et le positivisme des équipes ne seront pas récompensés.

Dans ce marasme, la seule lueur d'espoir vient de la revendication de Force Ouvrière France Télévisions d'obtenir une prime d'intéressement pour tous les salariés afin de les gratifier légitimement de leur engagement et des efforts consentis. La direction ne rejette pas l'idée, mais se dit dans l'impossibilité d'ouvrir des négociations sur ce sujet avant la signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) avec l'Etat.

Dans ces conditions, il est légitime de se poser cette question : faut-il provoquer un rapport de force avec la direction pour obtenir la concrétisation de revendications salariales légitimes ? En tout cas, pour Force Ouvrière, nous n'hésiterons pas à poser un préavis de grève le 1<sup>er</sup> septembre prochain, premier jour de la futur chaîne info, si cela est nécessaire...

En l'état actuel, l'enveloppe proposée par la direction pour les mesures individuelles représente 0,5 % de la RMPP. C'est-à-dire 2,9 Millions d'€ à se partager.

La direction s'est évertuée à vouloir partager cette petite cassette en priorisant les récipiendaires. Mais ces évaluations salariales ne servent au fond qu'à compenser des disparités : les salariés en dessous de 90 % de « la tendance de rémunération constatée », les journalistes qui n'ont bénéficié d'aucune mesure depuis 4 ans, les PTA qui n'ont bénéficié d'aucune mesure depuis 3 ans, les disparité Hommes/Femmes notamment pour les Groupes de classification 6 et 7, les journalistes qui ont plus de 15 ans d'ancienneté et qui ne sont toujours pas « Journaliste Spécialisé » ou ceux avec plus de 20 ans d'ancienneté et qui ne sont pas « Grand Reporter », le rattrapage de certains métiers artistiques en niveau 1...

Il est évident qu'après l'application de ces harmonisations, il ne restera rien pour des vraies mesures individuelles. La récompense et la valorisation du travail sont des concepts qui semblent avoir disparu pour la direction. Au total, sur près de 10.000 salariés, la direction estime à environ 400 mesures pour les journalistes et 1500 mesures pour tous les autres personnels.

Force Ouvrière a réclamé la ventilation de ces mesures entre les promotions et les « évolutions d'échelons ». La direction n'a pas été capable de les donner.

Seule concession de la direction lors de ces NAO : améliorer les dispositifs liés aux Comités Salaires, notamment concernant les informations salariales fournies aux représentants des personnels. Ces améliorations devraient être actées dans le cadre d'un futur avenant à l'accord d'entreprise. Aucune date d'application n'a été évoquée.

Pour faire taire sa menace de conflit social dans l'entreprise, Force Ouvrière France Télévisions exige l'ouverture de négociations concernant la prime d'intéressement pour tous les salariés, une augmentation substantielle de l'enveloppe destinée aux mesures individuelles, l'amélioration immédiate des dispositifs liés aux comités salaires.

Paris, le 13 juin 2016